Au : Ministère de l'Éducation Envoi par courriel

C.C. : Présidence des conseils de l'AFOCSC — Directions de l'Éducation
Honorable Paul Calandra — Ministre de l'Éducation
Denise Allison Cole — Sous-ministre de l'Éducation

Date : Le 25 septembre 2025

Objet : Modifications au Règl. de l'Ont. 521/01 (Collecte de renseignements personnels) et aux règlements corrélatifs

Veuillez noter que ce document est disponible en version anglaise à la suite du présent exposé. ***English version follows.***

Contexte

Le ministère de l'Éducation propose plusieurs modifications au Règlement de l'Ontario 521/01 Collecte de renseignements personnels ainsi que d'autres modifications corrélatives à d'autres règlements afin d'améliorer les mesures de sécurité et de protection pour les enfants, les jeunes et les élèves. Ces modifications, si adoptées telles quelles, auront de grandes répercussions sur les conseils scolaires catholiques francophones de l'Ontario, leur personnel, leurs fournisseurs de services, leurs bénévoles ainsi que leurs étudiants de stage. Ces modifications confirment de plus le désir du ministère de l'Éducation d'uniformiser les pratiques relativement à la vérification des antécédents judiciaires au niveau de la province.

Les modifications proposées sont les suivantes :

• Modifier le règlement afin d'obliger les conseils scolaires et les administrations scolaires à obtenir une vérification du dossier de police du personnel, des fournisseurs de services, des bénévoles et des étudiantes et étudiants en stage à tous les cinq ans.

• Les vérifications seraient obtenues comme suit :
- une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables du personnel, des fournisseurs de services, des bénévoles et des étudiantes et étudiants en stage qui sont ou seront en situation de confiance ou d'autorité par rapport aux élèves;
- une vérification de casier judiciaire et d'affaires judiciaires du personnel, des fournisseurs de services, des bénévoles et des étudiantes et étudiants en stage qui ne sont pas ou ne seront pas en situation de confiance ou d'autorité par rapport aux élèves.

• une obligation pour les conseils scolaires d'obtenir une nouvelle vérification de dossier de police pour le personnel, les fournisseurs de services et les bénévoles existants suivant un échéancier échelonné selon la date où la dernière vérification a été obtenue. Ces exigences entreraient en vigueur en quatre phases : le 1er janvier 2026, le 31 mars 2026, le 1er septembre 2026 et le 1er janvier 2027.

• rendre obligatoire la production annuelle d'une déclaration d'infraction, entre les vérifications exigées.

• procéder à des mises à jour pour se conformer à la nouvelle terminologie et à la divulgation de renseignements autorisée connexe en vertu de la Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police (LRVDP).

• Apporter des modifications corrélatives au Règlement de l'Ontario 298 (Fonctionnement des écoles), au Règlement de l'Ontario 142/08 (Permissions intérimaires) et au Règlement de l'Ontario 322/10 (Permissions intérimaires - Éducateurs de la petite enfance) pour se conformer à la terminologie mise à jour et aux exigences du Règlement de l'Ontario 521/01.

Préoccupations de l'AFOCSC

Nous aimerions débuter par vous confirmer que l'AFOCSC encourage tout changement qui permettra aux conseils scolaires d'offrir un milieu sécuritaire et favorable à l'apprentissage pour ses élèves et ses employés. L'AFOCSC appuie de plus des changements qui assureront une approche uniforme au sein de la province. L'AFOCSC aimerait cependant s'assurer que ces changements pourront être mis en place par nos conseils scolaires membres de façon que cela n'affecte pas négativement leur capacité de gestion.

Charge de travail : Les modification proposées vont générer une augmentation de la charge de travail administratif que ce soit notamment au niveau de la recherche de la date de la première vérification du dossier de police dans les dossiers individuels des employés, des suivis annuels pour s'assurer que tous répondent aux exigences, de la rédaction de lettres personnalisées aux services de police, etc. En effet, en raison de leur taille et de leurs grands territoires, les conseils scolaires francophones catholiques ont généralement un manque de personnel administratif pour effectuer les différentes tâches nécessaires dans le cadre de la gestion des employés, bénévoles et fournisseurs du conseil scolaire.
Recommandation: **L'AFOCSC recommande que le ministère de l'Éducation donne du financement aux conseils scolaires pour du personnel administratif supplémentaire afin de gérer cette augmentation des tâches, ainsi que prolonge les délais de mise en place des nouvelles obligations.**

Coûts : Les modifications proposées vont aussi engendrer des coûts supplémentaires soit aux conseils scolaires, au personnel, aux bénévoles, aux fournisseurs ainsi qu'aux étudiants en stage. Il n'est pas clair par ailleurs si les conseils seront responsables des coûts additionnels pour les employés. Si la responsabilité en revient aux conseils scolaires, ces derniers n'ont pas le budget pour les coûts qui seront engendrés par ces modifications. Si ce sont les employés, ces coûts supplémentaires en cours d'emploi risquent de décourager le personnel occasionnel (par ex. les suppléants et les surveillants du dîner) qui souvent travaillent à temps partiel et dans plus d'un conseil scolaire.
Recommandation : L'AFOCSC est d'avis que le ministère de l'Éducation devrait financer les conseils pour les demandes de relevés suite à l'embauche initiale si le Conseil est responsable de ces coûts.

Services policiers : L'AFOCSCS aimerait tout d'abord vous préciser que les conseils catholiques francophones doivent travailler avec plusieurs services de police en raison de leurs grands territoires. De plus, les délais pour obtenir ces relevés sont présentement très longs (pouvant aller jusqu'à quatre mois selon les régions) et l'AFOCSC est d'avis que ces modifications ne feront qu'empirer la situation, ces

derniers n'ayant pas la capacité de gérer toutes ces demandes additionnelles. Par ailleurs, en raison de la position prise par la majorité des services de police, il pourrait s'avérer difficile pour certaines catégories d'employés et de bénévoles d'obtenir un relevé d'antécédents en vue d'un travail auprès des personnes vulnérables.

Recommandation : L'AFOCSC recommande qu'une structure centralisée opérant en français et en anglais soit mise en place et subventionnée par le ministère de l'Éducation. Cette structure serait responsable des demandes de relevés d'antécédents pour le secteur de l'éducation pour les employés et les bénévoles.

Recrutement : Les délais et les difficultés qui sont rencontrés lors des demandes de vérification des dossiers de police ne vont que s'empirer avec les modifications proposées. Les conseils scolaires ont parfois des délais très courts pour embaucher du personnel et n'ont pas de personnel supplémentaire pour assurer la transition dans l'attente du dossier de police. Il est important que les conseils aient une certaine flexibilité pour s'assurer d'avoir le personnel en place pour répondre aux besoins des élèves. Par ailleurs, en ce qui a trait au personnel provenant de l'étranger, il peut s'avérer difficile pour ces derniers d'obtenir un relevé d'antécédents en vue d'un travail auprès des personnes vulnérables, car certaines juridictions n'émettent pas ce type de relevé. De plus, dépendamment de la période de temps pendant laquelle ils auront été au Canada, il pourra s'avérer impossible pour ces derniers d'obtenir un relevé du service de police de leur région.

Recommandation : L'AFOCSC recommande d'octroyer une plus grande flexibilité aux conseils scolaires lors de l'embauche lorsque les délais des services policiers sont la cause des délais.

Bénévoles : Les bénévoles sont très importants au niveau de la capacité des écoles à offrir la meilleure expérience scolaire à ses élèves. Cette modification aura un impact négatif selon l'AFOCSC sur la capacité des écoles à recruter des bénévoles en raison du coût de la demande, des délais pour obtenir le relevé ainsi que pour le type de relevé exigé.

Recommandation : L'AFOCSC recommande qu'il y ait des distinctions au niveau des exigences en fonction du rôle du bénévole ainsi qu'en fonction du niveau de supervision par le personnel du conseil scolaire.

Étudiants de stage : En raison des délais et du fait que les étudiants peuvent faire leurs stages dans différents conseils, la gestion des dossiers de police par les conseils scolaires ne nous semble pas appropriée. En effet, les étudiants pourraient avoir à faire plusieurs demandes de relevé, augmentant les coûts pour ces derniers, et pourraient de plus se voir refuser un stage en raison des délais de gestion par les services policiers.

Recommandation : L'AFOCSC recommande que les universités soient les entités responsables de la gestion des demandes de relevé pour les étudiants de stage.

Conclusion

L'AFOCSC termine en réitérant son appui pour des changements qui assureront un milieu sécuritaire aux élèves. Elle soutient par contre que les changements proposés doivent être revus afin de s'assurer que ces derniers n'aient pas d'impacts négatifs sur la capacité des conseils scolaires de gérer le fonctionnement de leurs écoles tout en assurant la sécurité des élèves. L'AFOCSC demande de plus à ce qu'une structure centralisée soit mise en place et que du financement supplémentaire soit donné aux

conseils scolaires.

L'AFOCSC remercie le ministère de l'Éducation pour l'opportunité qui lui est données de soumettre ce mémoire. La consultation de l'ensemble des partenaires en éducation est un moyen important pour assurer que l'Ontario demeure une juridiction où les opinions informent la prise de décision avec l'objectif que les quatre systèmes scolaires financés par les contribuables soient à la hauteur des aspirations de notre société.

Nous demeurons à votre disposition pour discuter des propositions de ce document, nous consulter sur les meilleures approches et répondre aux questions qui pourraient en découler.

Sincèrement,

Robert Demers – Président
AFOCSC

Mirela Lonian - Directrice générale,
AFOCSC

Depuis 1998, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques, l'AFOCSC, est la voix des huit conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario et du Consortium Centre Jules-Léger desservant plus de 79 200 élèves franco-ontariennes et franco-ontariens à travers la province. Nos conseils scolaires emploient près de 11 000 membres du personnel de soutien et d'enseignement qui travaille assidûment dans près de 300 écoles pour offrir la meilleure Éducation catholique de langue française qui soit.

TO: Ministry of Education By email

C.C.: Chairs of the AFOCSC Boards — Directors of Education
Honorable Paul Calandra – Minister of Education
Denyse Allison Cole – Deputy Minister of Education

Date: September 25th ,2025

Object: Amendments to Ont. Reg. 521/01 (Collection of Personal Information) and Related Regulations

---

Context

The Ministry of Education is proposing several amendments to Ontario Regulation 521/01 – Collection of Personal Information, as well as related changes to other regulations, in order to enhance safety and protection measures for children, youth, and students. If adopted as drafted, these amendments will have significant repercussions for Ontario's French-language Catholic school boards, their staff, service providers, volunteers, and student interns. These amendments also confirm the Ministry of Education's intent to standardize practices regarding criminal background checks across the province.

The proposed amendments include:

- Amending the regulation to require school boards and school authorities to obtain a police record check for staff, service providers, volunteers, and student interns every five years.

- Checks would be obtained as follows:
  - a vulnerable sector check for staff, service providers, volunteers, and student interns who are or will be in positions of trust or authority in relation to students;
  - a criminal record and judicial matters check for staff, service providers, volunteers, and student interns who are not or will not be in positions of trust or authority in relation to students.

- An obligation for school boards to obtain a new police record check for existing staff, service providers, and volunteers on a staggered schedule based on the date their last check was obtained. These requirements would come into force in four phases: January 1, 2026, March 31, 2026, September 1, 2026, and January 1, 2027.

- A mandatory annual offense declaration between required checks.

- Updates to comply with new terminology and authorized disclosure provisions under the Police Record Checks Reform Act, 2015.

- Related amendments to Ontario Regulation 298 (Operation of Schools), Ontario Regulation 142/08 (Interim Certificates), and Ontario Regulation 322/10 (Interim Certificates – Early Childhood Educators) to align with updated terminology and the requirements of Ontario Regulation 521/01.

Concerns of the AFOCSC

Workload: The proposed amendments will increase the administrative workload, notably in locating the date of the first police record check in individual employee files, conducting annual follow-ups to ensure compliance, drafting personalized letters to police services, etc. Given their size and vast territories, French-language Catholic school boards generally lack sufficient administrative staff to carry out the various tasks involved in managing employees, volunteers, and service providers.
Recommendation: The AFOCSC recommends that the Ministry of Education provide school boards with funding for additional administrative staff to handle the increased workload, and extend the deadlines for implementing the new obligations.

Costs: The proposed amendments will also generate additional costs for school boards, staff, volunteers, service providers, and student interns. It is not clear whether school boards will be responsible for these costs for employees. If responsibility falls on school boards, they do not have the budget for these additional expenses. If borne by employees, these costs may discourage occasional staff (e.g., supply teachers, lunchroom supervisors), who often work part-time and in multiple school boards.
Recommendation: The AFOCSC believes the Ministry of Education should fund school boards for record check requests following initial hiring if the board is responsible for these costs.

Police Services: French-language Catholic boards must deal with several police services due to their large territories. Current delays in obtaining these checks are already very long (up to four months depending on the region), and the AFOCSC believes these amendments will only worsen the situation, as police services may lack the capacity to handle the increased volume of requests. Furthermore, due to the stance of most police services, it may be difficult for certain categories of employees and volunteers to obtain a vulnerable sector check.
Recommendation: The AFOCSC recommends that a centralized structure, operating in both French and English, be established and funded by the Ministry of Education. This structure would handle background check requests for the education sector for employees and volunteers.

Recruitment: The delays and difficulties currently encountered in obtaining police record checks will only worsen with the proposed amendments. School boards sometimes face very short timelines to hire staff and lack additional personnel to cover during the waiting period for police record checks. Boards must have some flexibility to ensure staff are in place to meet student needs. Additionally, for staff from abroad, it may be difficult to obtain a vulnerable sector check, as some jurisdictions do not issue such checks. Depending on how long they have been in Canada, they may also be unable to obtain a police record check from their local police service.
Recommendation: The AFOCSC recommends granting greater flexibility to school boards during hiring when delays are caused by police services.

Volunteers: Volunteers play a vital role in schools' ability to provide the best educational experience for students. According to the AFOCSC, these amendments will negatively impact schools' ability to recruit volunteers due to the costs of applications, delays in obtaining checks, and the type of check required.
Recommendation: The AFOCSC recommends that requirements be differentiated based on the volunteer's role and the level of supervision provided by school staff.

Student Interns: Given the delays and the fact that students may complete placements in different boards, management of police record checks by school boards does not seem appropriate. Students could be required to submit multiple applications, increasing their costs, and could even be denied placements due to delays in police processing.
Recommendation: The AFOCSC recommends that universities be responsible for managing record check requests for student interns.

Conclusion

The AFOCSC concludes by reiterating its support for changes that ensure a safe environment for students. However, it maintains that the proposed changes must be reviewed to ensure they do not negatively impact school boards' ability to manage school operations while maintaining student safety. The AFOCSC further requests that a centralized structure be established and that additional funding be provided to school boards.

The AFOCSC thanks the Ministry of Education for the opportunity to submit this brief. Consultation with all education partners is an important means of ensuring that Ontario remains a jurisdiction where decision-making is informed by input, with the goal of ensuring that the four publicly funded school systems live up to the aspirations of our society.

We remain at your disposal to discuss the proposals contained in this document, consult with you on the best approaches, and answer any questions that may arise.

Sincerely,

Robert Demers – Chair
AFOCSC

Mirela Lonian – Executive Director
AFOCSC

Since 1998, the Association franco-Ontarienne des conseils scolaires catholiques – AFOCSC, is the voice of Ontario's eight French-language Catholic school boards and of Consortium Centre Jules-Léger, serving more than 79,200 Franco-Ontarian students, across the province. Our school boards employ almost 11,000 support and teaching professionals who work diligently in nearly 300 schools to provide the best Education possible in our unique French-language Catholic school system.